

CONDITIONS DE COMMANDE

Frais de port : Prix Départ Brillon (59)

Délai : à convenir

Durée de validité de l'offre de prix : 1 mois

Les prix affichés sont HT (TVA 20 %)

Mode de règlement :

- CLIENTS: Pour une commande supérieure à 7 000 € HT : Paiement d'un acompte de 40% à la commande, le solde à 30j FDM, si couverture par la "COFACE"; si pas de couverture "COFACE" le solde se fera avant expédition

Si la commande est inférieure à 7 000 € HT et couverture "COFACE" paiement à 30j FDM, si pas de couverture "COFACE" le paiement se fera avant expédition

- 1ère COMMANDE : paiement d'un acompte de 40% à la commande, le solde avant expédition

- COMMANDE INFÉRIEURE à 1 000 € HT (hors frais de port), paiement avant expédition

Pour toute commande, merci d'envoyer votre bon pour accord par mail à l'adresse commande@pharaon.fr

IMPORTANT : Pour toute commande, merci également de nous communiquer l'adresse e-mail et nom du responsable de votre service comptabilité pour l'envoi de votre facture.

SG PHARAON IBAN : FR76 3000 3021 2200 0202 9634 240

Conditions Générales de vente

Tarif en vigueur – HT – TVA de 20 % - Photos non contractuelles. Les caractéristiques techniques, les tarifs et le pourcentage de remise peuvent être modifiés à tout moment par le constructeur.

Article 1 : objet de la vente

La fourniture comprend exclusivement ce qui est indiqué dans la confirmation de commande. Les illustrations et les données figurant sur catalogues et tarifs sont fournies à titre indicatif. Le vendeur a la faculté d'apporter des modifications sans avis préalable.

Article 2 : livraisons

La date d'expédition est donnée à titre indicatif et sans engagement. Le retard éventuel dans la livraison ou l'exécution partielle de la commande n'autorise pas l'acheteur à résilier le contrat, ni à demander des dommages et intérêts pour préjudices directs et indirects, ni à retarder, au regard des échéances convenues, le paiement des fournitures effectuées.

Article 3 : transport

La marchandise voyage aux risques et périls de l'acheteur quelles que soient les modalités d'expédition de la marchandise.

Article 4 : paiements

Les paiements devront impérativement s'effectuer au lieu d'émission de la facture et aux conditions indiquées sur cette dernière, indépendamment de toute contestation ou réclamation. Passé le terme d'échéance établi, les intérêts bancaires courront, ainsi que le remboursement de tous frais supplémentaires.

« **L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement** » : Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 € sera due, de plein droit et sans notification préalable pour le débiteur en cas de retard de paiement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Concernant les avoirs :

- sur prix, sans retour de marchandises, l'avoir sera remboursé dans un délai maximum de cinq ans.
- lors d'un retour de marchandises, les avoirs sont utilisables uniquement sur un prochain achat dans un délai d'1 an.

Article 5 : prix

Les prix sont établis par le tarif officiel en vigueur à la livraison de la marchandise et ne comprennent pas les prestations et charges non mentionnées. Le minimum de facturation est de 50.00 €HT.

Article 6 : réclamations

Toute réclamation doit, sous peine de forclusion, nous être transmise par lettre recommandée expédiée dans les deux jours suivant la réception de la marchandise. Il appartient à l'acheteur en cas de manquant ou d'avarie de faire les réserves et contrôle nécessaires au transporteur, lors de la livraison.

Article 7 : rendus

Tout retour de marchandise doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de notre Société. Seules les pièces en état de revente seront reprises avec une décote de 20% pour les frais occasionnés.

Article 8 : délai de paiement

Les factures sont payables au comptant sauf conditions particulières accordées par la Direction.

Article 9 : garanties

Les garanties sont de deux ans pièces sur les appareils de la gamme « Aspirateurs Industriels », sauf usures normales des pièces. Les aspirateurs industriels spéciaux ou sur-mesure bénéficient d'une garantie pièces d'un an ainsi que tous les appareils des autres gammes (aspirateurs professionnels, autolaveuses, balayeuses, nettoyeurs haute pression etc...). Cette garantie vous sera accordée si vous renvoyez complété le document « Enregistrement garanties Pharaon » sous 15 jours calendaires à compter de la date de réception du matériel. Les informations suivantes sont obligatoires :

- Nom de l'utilisateur - Nom du responsable, mail et téléphone
- Lieu de livraison - Lieu d'utilisation

La garantie concerne les pièces uniquement. Les garanties ne seront effectives qu'après contrôle et acceptation de l'usine. Toutes pièces garanties doivent être retournées chez Pharaon pour expertise. La garantie n'est pas cessible.

Article 10 : propriété du matériel

Conformément à la loi n°80.335 du 12/05/1980, la propriété des marchandises livrées n'est transférée à l'acheteur qu'après paiement complet.

Article 11 : propriété intellectuelle

La société cliente ne bénéficie, aux termes du présent accord, d'aucun droit de propriété ou d'usage sur la marque Pharaon et/ou sur les visuels, photos, textes ayant servi à la réalisation des services.

Article 12 : litiges

Tous les litiges et toutes les contestations avec Pharaon seront de la compétence exclusive du tribunal de Valenciennes. En ce cas, les frais occasionnés seront à la charge de l'acheteur. La responsabilité de la SAS Pharaon ne pourra être mise en cause en cas de mauvaises utilisations des aspirateurs ou de quelques modifications des aspirateurs.

L'utilisation abusive du matériel ainsi que le non respect des consignes d'utilisation des aspirateurs et autres matériels Pharaon entraînent un cas de non garantie.

Les cas les plus courants de non garantie sont :

- L'utilisation d'un aspirateur poussière (ou considéré comme tel) pour aspirer l'eau et inversement
- Un manque d'eau pour les machines à batteries
- Une utilisation intensive de machines monophasées (plus de 3 H/j).

ENREGISTREMENT

G A R A N T I E S P H A R A O N

- 1) La garantie générale est de 2 ans pièces sur les appareils de la gamme aspirateurs industriels, sauf usures normales. Les aspirateurs industriels spéciaux ou sur-mesure bénéficient d'une garantie pièces d'un an. Tous les appareils des autres gammes (aspirateurs professionnels, autolaveuses, balayeuses, nettoyeurs haute pression etc...) bénéficient également d'une garantie pièces d'un an.
- 2) La garantie concerne les pièces reconnues comme étant défectueuses.
- 3) La garantie prend fin lors des dommages occasionnés par une utilisation inadéquate, une mise en service non conforme, des travaux ou réparations non mentionnés, des pannes surgissant à la suite de travaux d'entretien insuffisants
- 4) La garantie prend fin lorsque l'appareil a été ouvert ou a subi des transformations.
- 5) Les garanties ne seront effectives qu'après contrôle et acceptation du service technique. Toutes pièces pour garantie doivent être retournées chez Pharaon.
- 6) La garantie pièces est assurée uniquement dans nos ateliers, traitée avec des pièces d'origine, et par des techniciens Pharaon. La garantie n'est pas cessible.
- 7) Les garanties sont dégressives sur les batteries suivant les modèles.

Pour toute intervention extérieure, les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge du client.

La validation des garanties n'est valable qu'à condition du remplissage correct et complet de cette feuille avec l'adresse du client final et retour en nos services sous 15 jours calendaires à compter de la date de réception du matériel.

SOCIETE UTILISATRICE.....

RESPONSABLE **TEL DIRECT**.....

ADRESSE

.....

CODE POSTAL..... **VILLE**

TEL **FAX**

DATE D'ACHAT **REF MATERIEL**

Important à nous retourner

Pharaon bp 500 16 59731 st amand les eaux fax:0327141500 Mail:pharaon@pharaon.fr

ITA - GARANZIA

Il vuoto industriale parti Pharaon sono garantiti contro difetti di materiale o di lavorazione per un periodo di 24 mesi dalla data di acquisto. Speciali aspiratori industriali o parti personalizzate sono garantiti per un anno. Tutti i dispositivi delle altre gamme (aspirapolveri professionali, lavasciuga, spazzatrici, idropultrici ecc...) potranno anche beneficiare di un ricambio di garanzia di un anno. Durante questo periodo, il Faraoone si impegna, direttamente o attraverso i suoi centri di assistenza, per effettuare la sostituzione di parti in garanzia dimostrando di essere difettoso. In ogni caso, l'applicazione della garanzia non implica alcun riconoscimento o compenso in qualsiasi veste. La garanzia non è trasferibile.

Condizioni della Garanzia

1. Durata - Le macchine Pharaon sono garantite per 24 mesi a partire dalla data di acquisto. Farà fede il modulo allegato, che dovrà essere compilato in ogni sua parte e spedito a Pharaon Sas entro 15 giorni di calendario dalla data di ricevimento del materiale.

2. Riconoscimento della garanzia - La garanzia potrà essere riconosciuta solo a seguito di valutazione nei laboratori eseguita dal servizio tecnico Pharaon. Si intendono riconosciute in garanzia le parti delle macchine, i ricambi e gli accessori risultanti difettosi o danneggiati a causa di difetti di costruzione.

3. Modalità di applicazione della garanzia - Pharaon si impegna a riparare o sostituire gratuitamente le parti riconosciute in garanzia.

4. Casi non coperti da garanzia - La garanzia non copre:

- I guasti derivanti da normale usura dei componenti (filtri, carboncini motore aspirazione, guarnizioni, ruote, cilindri, tubo flessibile);
- I danni derivanti da uso improprio, manutenzione inadeguata, incuria o altre forme d'utilizzo non corretto;
- Lavoro, viaggi e tutte le tasse non sono legati alla sostituzione delle parti difettose;
- Le spese di trasporto inerenti al ritiro e riconsegna della merce.

La garanzia decade nel caso in cui:

- Il materiale sia stato smontato, riparato o modificato in qualsiasi modo da personale non autorizzato da Pharaon ;
- Il cliente non sia in regola con i pagamenti.

5. Il ritrovamento di fallimento nella consegna incondizionatamente chiara la data di ricezione del documento di trasporto in presenza del fattorino.

6. Destinazione e spese di trasporto La merce per la quale si intende richiedere la garanzia deve essere inviata al seguente indirizzo: Pharaon Sas, 1 rue des 9 Bonniers - PAE Sars et Rosières 59178 Brillon, con l'indicazione "Merce per controllo garanzia". La merce deve essere inviata franco stabilimento Pharaon Brillon. Tutte le spese inerenti al trasporto per invio, controllo e restituzione della merce richiesta in garanzia sono a carico del mittente.

ESP - GARANTÍA

Las piezas de vacío industrial Pharaon están garantizadas contra defectos de materiales y mano de obra durante un periodo de 24 meses desde la fecha de compra. aspiradoras industriales especiales o piezas a medida están garantizados por un año. Todos los dispositivos de los otros rangos (aspiradoras profesionales, fregadoras, barredoras, lavadoras a presión, etc...) también se beneficiarán de unas piezas de garantía de un año. Durante este periodo, el faraoón está de acuerdo, directamente oa través de sus centros de servicio, para llevar a cabo la sustitución de piezas bajo garantía demostrando ser defectuoso. En cualquier caso, la aplicación de la garantía no implica ningún tipo de reconocimiento u otra compensación, en cualquier condición. La garantía no es transferible.

Condiciones de la Garantía

1. Duración - Las máquinas Pharaon están garantizadas por 24 meses a partir de la fecha de compra. Da fe de ello el formulario en anexo, que se tendrá que cumplimentar en todas sus partes y enviar a Pharaon Sas no más tarde de 15 días naturales a partir de la fecha de recepción de los equipos.

2. Reconocimiento de la garantía - La garantía se aplica sólo después de una evaluación en nuestros talleres de servicio técnico Pharaon. Se consideran reconocidas en garantía las partes de la máquina, los repuestos y los accesorios que resulten defectuosos o dañados a causa de defectos de fabricación.

3. Modo de aplicación de la garantía - Pharaon se empeña a reparar o sustituir gratuitamente las partes reconocidas en garantía.

4. Casos no cubiertos por la garantía - La garantía no cubre:

- Las averías que deriven del normal desgaste de los componentes (filtros, cepillos de los motores, juntas, ruedas, cilindros, mangueras).
- Los daños que deriven de uso impropio, mantenimiento inapropiado, incuria u otras formas de utilización incorrecta;
- Laborales, viajes y todos los cargos no están relacionados con la sustitución de las piezas defectuosas;
- Los gastos de transporte inherentes al retiro y entrega de la mercancía.

La garantía queda anulada en el caso de que:

- Personal no autorizado por Pharaon haya desmontado, reparado o modificado el material de cualquier forma;
- El cliente no esté en regla con los pagos.

5. El hallazgo de fallo en la entrega sin condiciones a aclarar la fecha de recepción del documento de transporte en presencia del repartidor.

6. Destinación.

La mercancía para la que se pretende solicitar la garantía ha de enviarse a dirección siguiente: Pharaon Sas, 1 rue des 9 Bonniers - PAE Sars et Rosières 59178 Brillon, con la indicación "Mercancía para control de garantía". La mercancía ha de enviarse franco fábrica Pharaon Brillon.

ENG - WARRANTY

The industrial vacuum Pharaon parts are guaranteed against defects in material or workmanship for a period of 24 months from the date of purchase. Special industrial vacuum cleaners or customized parts are guaranteed for one year. All devices of the other ranges (professional vacuum cleaners, scrubber dryers, sweepers, pressure washers etc...) will also benefit from a guarantee parts a year. Within this period Pharaon, either directly or through its dealers, commits itself to replace the parts recognized as defective and covered by warranty. Besides this, warranty does not imply any other type of refund or compensation. The warranty is not transferable.

Warranty conditions:

1. Validity Period - Pharaon industrial vacuums are covered by warranty for a period of 24 months from date of purchase. The starting of this period is stated by the enclosed warranty form, which must be filled in and returned to Pharaon within 15 calendar days from date of receipt of the equipment.

2. Warranty recognition - Warranty is valid only for replacement of parts declared faulty in our workshops by Pharaon technical service. Warranty only applies in case of damage to machines, spare parts and accessories caused by acknowledged manufacturing defects.

3. Warranty application - Pharaon commits itself to apply warranty, by providing free repairing or replacement of the parts acknowledged under warranty.

4. Cases not covered by warranty - Warranty does not cover:

- Standard wearing or tearing of the parts (filters, carbon brushes, gaskets, wheels, cylinders, hoses);
- Defects due to improper application, inadequate maintenance or other incorrect uses of machines, spare parts and tools;
- Labor, travel and all fees are not related to replacement of defective parts.
- Transport costs related to the checking, replacement and repair of faulty parts.

Warranty is automatically cancelled if:

- The product is altered or repaired by non authorized staff;
- The customer has outstanding payments.

5. The finding of failure in the delivery unconditionally clear the date of receipt of the transport document in the presence of the deliveryman.

6. Destination Goods covered by warranty must be sent to the following address: Pharaon Sas, 1 rue des 9 Bonniers - PAE Sars et Rosières 59178 Brillon, with the indication "goods for warranty check". All transport costs related to the sending and returning of the goods claimed as warranty are at sender's charge.

FRA - GARANTIE

Les aspirateurs industriels Pharaon sont garantis pièces contre tout défaut de matière ou de fabrication, pour une période de 24 mois à partir de la date d'achat. Les aspirateurs industriels spéciaux ou sur-mesure bénéficient d'une garantie pièces d'un an. Tous les appareils des autres gammes (aspirateurs professionnels, autolaveuses, balayeuses, nettoyeurs haute pression etc...) bénéficient également d'une garantie pièces d'un an. Au cours de cette période, Pharaon s'engage, directement ou à travers ses centres d'assistance, à effectuer le remplacement des pièces couvertes par la garantie s'avérant défectueuses. En tout état de cause, l'application de la garantie n'implique aucune autre reconnaissance ou indemnité à quelque titre que ce soit. La garantie n'est pas cessible.

Conditions de la Garantie

1. Durée - Les machines Pharaon sont garanties pendant 24 mois à compter de la date d'achat. Le formulaire ci-joint fera foi, lequel devra être rempli intégralement et envoyé à Pharaon Sas dans les 15 jours calendaires à compter de la date de réception du matériel.
 2. Application de la garantie - La garantie ne sera appliquée qu'après une évaluation effectuée en nos ateliers par le service technique Pharaon.
- Sont couverts par la garantie: les pièces des machines, les pièces de rechange et les accessoires défectueux ou endommagés à cause de défauts de fabrication.
3. Modalités d'application de la garantie - Pharaon s'engage à remplacer gratuitement les pièces couvertes par la garantie.
 4. Cas non couverts par la garantie - La garantie ne couvre pas:
 - les pannes résultant de l'usure normale des pièces (filtres, charbons, joints, roues, cylindres, tuyau flexible);
 - les dommages résultant d'un usage impropre, d'un entretien inadéquat, de la négligence ou d'autres formes d'utilisation incorrecte;
 - la main d'œuvre, les déplacements et tous frais n'étant pas liés au remplacement des pièces reconnues défectueuses.
- les frais de transport inhérents à l'enlèvement et à la restitution de la marchandise.
- La garantie ne s'applique pas si:
- le matériel a été démonté, réparé ou modifié de quelque façon que ce soit par un personnel non agréé par Pharaon;
 - le client n'est pas en règle avec les paiements.
5. Le constat de défaillance lors de la livraison sans réserves clairement définies le jour de la réception sur les documents du transport en présence du livreur.
 6. Destination - La marchandise couverte par la garantie doit être envoyée à l'adresse suivante : Pharaon Sas, 1 rue des 9 Bonniers - PAE Sars et Rosières 59178 Brillon - France, avec l'indication «Marchandise pour contrôle garantie». La marchandise doit être expédiée franco usine Pharaon Brillon.

DEU - GARANTIE

Die industriellen Vakuum Pharaon Teile sind garantiert gegen Defekte in Material und Verarbeitung für einen Zeitraum von 24 Monaten ab dem Kaufdatum. Spezielle Industriestaubsauger oder kundenspezifische Teile sind für ein Jahr garantiert. Alle Geräte der anderen Bereiche (professionelle Staubsauger, Scheuersaugmaschinen, Kehrmaschinen, Hochdruckreiniger etc. ...) auch aus einer Garantie Teile pro Jahr profitieren. Innerhalb dieses Zeitraums verpflichtet sich die Firma Pharaon, direkt oder über ihre Kundendienstzentren den Austausch der defekten von der Garantie abgedeckten Bauteile vorzunehmen. Die Anerkennung der Garantie schließt jede sonstige Vergütung oder Schadenersatz jeglicher Art aus. Die Garantie ist nicht übertragbar.

Garantiebedingungen

1. Zeit - Die Pharaon-Maschinen werden für 24 Monate ab dem Kaufdatum. Die beigefügte Formular wird sich durchsetzen, die vollständig abgeschlossen sein wird und innerhalb von 15 Kalendertagen nach dem Datum des Eingangs der Ausrüstung zum Pharaon Sas gesendet.
 2. Anerkennung des Garantiefalles - Der Die Garantie wird nur nach einer Bewertung in unseren Werkstätten von Pharaon technischen Dienst angewendet werden.
- Die Garantie gilt nur für defekte oder infolge von Konstruktionsfehlern beschädigte Bauteile der Geräte sowie Ersatz- und Zubehörteile.
3. Anwendung der Garantie - Pharaon verpflichtet sich, die als fehlerhaft anerkannten Teile kostenlos zu reparieren oder auszutauschen.
 4. Ausschluss von der Garantie - Von der Garantie ausgeschlossen sind:
 - Störungen infolge gewöhnlicher Abnutzung der Komponenten (Filter, Kohle, Dichtungen, Räder, Zylinder, Schläuche);
 - Schäden infolge unsachgemäßen Gebrauchs, unzulänglicher Wartung, mangelnder Pflege oder anderen Formen des falschen Gebrauchs;
 - Arbeit, Reisen und alle Gebühren sind nicht auf Ersatz der defekten Teile bezogen;
 - Transportkosten für die Abholung und Auslieferung der Ware.
- Die Garantie verfällt, sollte:
- das Material von anderen Personen als dem von Pharaon autorisierten Personal demontiert, repariert oder in irgendeiner Art verändert worden sein;
 - der Kunde die Zahlungen nicht ordnungsgemäß ausgeführt haben.
5. Die Feststellung des Scheiterns in der Lieferung vorbehaltlos das Datum des Eingangs des Beförderungspapiers in der Gegenwart des deliveryman löschen.
 6. Versandanschrift - Waren sind zur Anforderung der Garantieleistung an folgende Anschrift zu senden: Pharaon Sas, 1 rue des 9 Bonniers - PAE Sars et Rosières 59178 Brillon - France, mit der Angabe "Zur Garantieprüfung eingesandte Ware". Die Ware muss frei Fabrik Pharaon Brillon versendet werden.

Register your product to **activate your warranty**. You have to do it **in 15 days from the purchase** of the machine.

It only takes a minute and you will get:

- Faster and more efficient after sale service
- Maintenance tips and customized offers

pharaon@pharaon.fr